LOZERE

LACHAMP-RIBENNES - COMMUNE NOUVELLE

Séance du 11 avril 2024

Membres en exercice:

Date de la convocation: 02/04/2024

15

Le onze avril deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée à

Présents : 14

20 heures 00, s'est réunie sous la présidence de Nathalie BONNAL

Votants: 14

<u>Présents</u>: Nathalie BONNAL, Gilles PASCAL, Sébastien RAYNAL, Alain RAYNALDY, Floriane GACHON, Marianne MOULIN, Christelle SUDRE, Bruno PIC, Benoît COURANT, Luc GODÉRIAUX-LEDRU, Jeanne VANOVERMEIRE.

Pour: 14

Patrice BRINGER, Alain COMPEYRON, Sébastien JACQUES

Contre: 0

Représentés:

Abstentions: 0

Excusés: Céline HÉLIAS

Absents:

Secrétaire de séance : Gilles PASCAL

Objet : Contrats territoriaux et programme de voirie 2024 - DE_2024_024

Madame le maire informe l'assemblée délibérante que les projets de travaux de voirie communale ont été retenus à la contractualisation.

Elle rappelle au conseil municipal que les contrats ont été signés entre le Département de la Lozère et les collectivités pour la période de 2022/2025.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le programme de voirie communale 2024 pour un montant de 30 603,75 € HT soit 36 724,50 € TTC
 - Chemin de Perjurat : 24 560,00 € HT - Empois partiels : 6 043,75 € HT
- Sollicite le conseil départemental à hauteur de 12 241,50 € (40 %) de subvention comme défini dans le contrat territorial "voirie communale"
- · Autorise Madame le Maire à signer tous documents nécessaires

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures

Le Maire,

Nathalie BON

Le secrétaire de séance,

Gilles PASĆAL

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Télérecours », accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 10 / 06 / 20 14 et publié ou notifié le 10 / 06 / 20 14

Date de transmission de l'acte: 10/06/2024 Date de reception de l'AR: 10/06/2024 048-200083335-DE 2024 024-DE

AGEDI